



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2021-288

PUBLIÉ LE 8 JUIN 2021

Sommaire

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris / Cabinet

75-2021-06-08-00002 - Arrêté portant délégation de signature **??** en matière de contentieux et de gracieux fiscal - SIP 7 (4 pages)

Page 3

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2021-06-08-00002

Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal -
SIP 7



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale des Finances publiques d'Île de
France et de Paris**

Pôle de Gestion Fiscale

SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS DE PARIS

7ème

9, place Saint Sulpice

75292 PARIS CEDEX 06



FINANCES PUBLIQUES

Paris, le 08/06/2021

**Arrêté portant délégation de signature
en matière de contentieux et de gracieux fiscal**

Le comptable des Finances Publiques, responsable du service des impôts des particuliers de Paris 7ème arrondissement

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Vu l'arrêté du 30 septembre 2020 relatif à la nomination de M. Eric DUNAS, Administrateur des Finances Publiques détaché en qualité de chef de service comptable, responsable du SIP de Paris 7ème arrondissement.

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Madame Isabelle BRUGERE et Monsieur Valéry CYRILLE, Inspecteurs des Finances Publiques, au Service des Impôts des Particuliers de Paris 7ème arrondissement, à l'effet de signer :

1°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

2°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

nom prénom	nom prénom
Mme Isabelle BRUGERE	M. Valéry CYRILLE

2°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

Mme Corinne BOUTES	Mme Béatrice CLAUDEL	Mme Véronique DESRUELLE
M. Jean-Pierre GITTON	M. Thierry GOZLAN	M. Jacky LAFON
Mme Sabine LAMARQUE	M. Philippe LE GALL	M. Joseph MAGNARD
Mme Gladys MATHURINE	Mme Marie-Claude MENARD	M. Frédéric ZALATEU
M. Dominique LOUDCHER	Vincent DUPUY	/

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

M Tristan AUDIC	Mme Catherine BORSONI	M Grégory BOUCHE
M. Bilal BOUTMIR	M. Julien FRANCOIS	M. Moumed HAMMAOUI
M. Daniel LAMBERT	Mme Justine MENDES	M Jean-Baptiste MICHAUD
M. Paul-François MINICONI	M. Marc MORVAN	M. Ruben POTEAU
M. Olivier SIGODA	Mme Priscilla TELAKHETE	/

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
M. Valéry CYRILLE	Inspecteur des Finances Publiques	15 000 €
Mme Isabelle BRUGERE	Inspectrice des Finances Publiques	15 000 €
Mme Béatrice CLAUDEL	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 €
Mme Corinne BOUTES	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 €
Mme Véronique DESRUELLES	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 €
Mme Marie-Claude MENARD	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 €
M. Philippe LE GALL	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 €
M. Jean-Pierre GITTON	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 €
M. Frédéric ZALATEU	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 €
M. Joseph MAGNARD	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 €
M. Jacky LAFON	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 €
M. Vincent DUPUY	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 €
Mme Justine MENDES	Agente des Finances Publiques	2 000 €
M. Marc MORVAN	Agent des Finances Publiques	2 000 €

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Mme Isabelle BRUGERE	Inspecteur des Finances Publiques	15 000 €	15 000 €
M Valéry CYRILLE	Inspecteur des Finances Publiques	15 000 €	15 000 €
Mme Gladys MATHURINE	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Sabine LAMARQUE	Contrôleuse des Finances Publiques	10 000 €	10 000 €
M. Dominique LOUDCHER	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 €	10 000 €
M. Joseph MAGNARD	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 €	10 000 €
M. Thierry GOZLAN	Contrôleur des Finances Publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Catherine BORSONI	Agente des Finances Publiques	2 000 €	2 000 €
Mme Priscilla TELAKHETE	Agente des Finances Publiques	2 000 €	2 000 €
M. Tristan AUDIC	Agent des Finances Publiques	2 000 €	2 000 €
M. Daniel LAMBERT	Agent des Finances Publiques	2 000 €	2 000 €

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
M. Jean-Baptiste MICHAUD	Agent des Finances Publiques	2 000 €	2 000 €
M. Bilal BOUTMIR	Agent des Finances Publiques	2 000 €	2 000 €
M. Julien FRANCOIS	Agent des Finances Publiques	2 000 €	2 000 €
M. Paul-François MINICONI	Agent des Finances Publiques	2 000 €	2 000 €
M. Olivier SIGODA	Agent des Finances Publiques	2 000 €	2 000 €
M. Grégory BOUCHE	Agent des Finances Publiques	2 000 €	2 000 €
M. Ruben POTEAU	Agent des Finances Publiques	2 000 €	2 000 €
M. Moumed HAMMAOUI	Agent des Finances Publiques	2 000 €	2 000 €

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris

Le comptable des Finances Publiques, responsable du service des impôts des particuliers de Paris 7ème,

Signé

Eric DUNAS